

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN878

présenté par
M. Jacques, rapporteur

ARTICLE 25

À l'alinéa 8, après la référence :

« III »,

insérer les mots :

« de la présente partie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.